COMMUNE DE NÉANT-SUR-YVEL
DÉPARTEMENT DU MORBIHAN
* * * * * * * *

Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié le
ID : 056-215601451-20251210-202_12_04-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2025-12-04

Sur la tenue de la séance :

L'an deux mille vingt-cinq, le dix décembre, à 20 Heures 15 minutes, le conseil municipal dûment convoqué le trois décembre deux mille vingt-cinq s'est réuni à la Mairie sous la présidence de *Mr LOUAPRE Philippe, Maire.*

Sur la tenue des débats et le vote des délibérations :

Présents : Mr LOUAPRE Philippe - Mme NOUVEL Claudia -Mr CARRIC Alain - Mr QUÉREL Michel – Mr Eric BOURNE - Mr CHEREL Fabrice - Mme DAMIENS VISTRY Marie-Ange - Mme DANIEL NOGUES Claudia - Mr DE MONCUIT Bruno - Mme JARNIGON Sylvie - Mme LAUR Jocelyne - Mme LEMEE Marie-Aimée - Mr MERLET Benoit - Mr RUELLAND Samuel

Absents excusés ayant donné pouvoir : ~~Mme DAHYOT Evelyne donne pouvoir à Mme NOUVEL Claudia~~

Désignation du secrétaire de séance : Mme DAMIENS VISTRY Marie-Ange

Nombre de membres en exercice :	15
Nombre de membres présents :	14
Nombre de membres ayant pris part aux délibérations :	15

Le Quorum est atteint.

Considérant que le Conseil municipal a respecté le débat contradictoire lors de la séance et sur tous les sujets mis à l'ordre du jour ;

N° 2025-12-04 – Marché de travaux - attribution des 3 lots pour la réalisation du Lotissement du Pont Perrin

Le 11 septembre dernier, le Conseil municipal a approuvé le lancement de la consultation pour les travaux du Lotissement du Pont Perrin.

La date limite de remise des offres était fixée au 17 novembre 2025. Avec l'appui technique de la Société ATEC, Maitre d'œuvre, il est proposé d'attribuer les lots de la façon suivante :

- **Lot 1 : Terrassement/assainissement/voirie** à l'Entreprise BROCELIANDE TP de Ploërmel pour un montant de 263 466.90 € HT ;
- **Lot 2 : Télécom/eau potable** à l'Entreprise SATEC ENVIRONNEMENT de Vildé Guingalan (22) pour un montant de 49 950 € HT;
- **Lot 3 : Espaces verts** à l'Entreprise Vallois de St Hymer (14) pour un montant de 17 853.77 € HT.

Monsieur le Maire soumet l'attribution des 3 lots, tels que présentés, à l'avis du conseil municipal :

Suffrages exprimés : 15	Abstention : 0	Majorité requise : 8
Pour : 15	Contre : 0	

Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié le
ID : 056-215601451-20251210-202_12_04-DE

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **ATTRIBUE** les 3 lots aux entreprises les mieux-disantes telles que présentées ci-dessus,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces relatives à cette affaire.

Le Maire,

Philippe LOUAPRE

MAIRIE de NEANT-SUR-YVEL
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
56 (Morbihan)

Affichée le